

APEI de la Boucle de la Seine

Association loi 1901

**1, boulevard Charles de Gaulle
92700 COLOMBES**

**SIREN : 775 724 131
APE : 7010Z**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

APEI de la Boucle de la Seine

Association loi 1901

**1, boulevard Charles de Gaulle
92700 COLOMBES**

**SIREN : 775 724 131
APE : 7010Z**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

À l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association d'amis et parents d'enfants handicapés mentaux (APEI) de la Boucle de la Seine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-18 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que :

- La conformité et l'application des nouveaux traitements comptables issus des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03, notamment concernant la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- La mise en conformité de la présentation des états financiers et de l'annexe avec les dispositions de ce même règlement ;
- Les traitements comptables des fonds dédiés, sont conformes aux dispositions des règlements ANC 2018-06 et 2019-04 ;
- Les ressources de la tarification notifiées par les autorités respectives ont correctement été enregistrées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11 juin 2026

Les Commissaires aux Comptes
LEO JÉGARD & ASSOCIES
 Représenté par,

Signé numériquement par Nitro
 Software Belgium NV - Nitro Sign
 Premium pour le compte de Patrick
 LAGUEYRIE
 (p.lagueyrie@jegardcreatis.com)
 Date : 11/06/2026 16:17:06
 Signé avec le mot de passe à usage
 unique envoyé par email : 343207

Patrick LAGUEYRIE
 Associé

Signé numériquement par Nitro
 Software Belgium NV - Nitro Sign
 Premium pour le compte de
 Aymen BRAHIM (+33616340929)
 Date : 11/06/2026 16:19:07
 Signé avec le mot de passe à
 usage unique envoyé par SMS :
 364669

Aymen BRAHIM
 Associé

BILAN AU 31/12/2025 - ACTIF

ACTIF en €	2025			2024	VARIATION 2025 / 2024
	BRUT	Amort. Prov.	Net	Net	
Frais d'établissement	472 536	472 536			
TOTAL I	472 536	472 536	-	-	-
Actif immobilisé :					
Immobilisations incorporelles	612 413	325 364	287 049	30 726	256 323
Frais de développement	-	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-	-
Concession, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	332 448	325 364	7 084	14 439	- 7 356
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	279 965	-	279 965	16 286	263 679
Immobilisations corporelles	59 616 580	33 312 865	26 303 715	23 913 000	2 390 716
Terrains	1 870 754	-	1 870 754	1 870 754	-
Constructions	37 960 877	21 645 932	16 314 945	17 212 967	- 898 022
Installations techniques, matériels et outillage industriels	2 721 703	2 436 341	285 362	340 257	- 54 895
Autres immobilisations corporelles	11 587 275	9 230 592	2 356 683	2 228 262	128 421
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	5 475 971	-	5 475 971	2 260 759	3 215 212
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	657 661	-	657 661	600 715	56 946
Participations	13 081	-	13 081	13 081	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	200 195	-	200 195	200 195	-
Prêts	386 878	-	386 878	325 833	61 045
Autres immobilisations financières	57 507	-	57 507	61 606	- 4 099
TOTAL II	60 886 654	33 638 229	27 248 426	24 544 441	2 703 985
Actif circulant					
Stocks et en-cours	18 663	-	18 663	36 387	- 17 724
Créances	7 841 668	744 758	7 096 911	7 170 022	- 73 111
Créances clients - usagers et comptes rattachés	7 124 238	744 758	6 379 480	4 498 127	1 881 353
Créances reçues par legs et donations	-	-	-	-	-
Autres créances	566 417	-	566 417	2 529 027	- 1 962 610
Charges constatées d'avance	151 014	-	151 014	142 867	8 147
Valeur mobilière de placement	968 306	-	968 306	5 879 073	- 4 910 768
Disponibilités	7 789 222	-	7 789 222	5 286 036	2 503 185
TOTAL III	16 617 858	744 758	15 873 101	18 371 519	- 2 498 418
TOTAL GENERAL (I + II + III)	77 977 049	34 855 522	43 121 527	42 915 960	205 567

Siège social : Apei de la Boucle de la Seine • 1 boulevard Charles de Gaulle 92707 Colombes Cedex • 01 42 42 19 91 • siege-social@apei-bs.asso.fr

Colombes : IME « La Dauphinelle » • FV et CAJ « Béhin-Gounod » • FV, FH, CAJ et SAVS « Résidence des Bois » • ESAT et CAJ « Les Voies du Bois »
 Gennevilliers : ESAT « Les Cerisiers » • ESAT « Les Bouleaux » • ESAT et CAJ « Le Castel » • EA « APOSIT » • FV « Jean Jaurès » • EAM « Villebois Mareuil »
 Asnières : FV, FH et CAJ « Jean Barberi » • Clichy : EAM « Les Roseaux » • EMP, SESSAD et SPH « Les Tilleuls »
 Bois-Colombes : SAVS et GEM « Les horizons »

Association déclarée n° W922 001 204 • Membre de l'Unapei, reconnue d'utilité publique (décret du 30 août 1963) • SIRET 775 724 131 00203 • APE - 7010Z

BILAN AU 31/12/2025 - PASSIF

PASSIF en €	2025	2024	VARIATION 2025 / 2024
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise	14 041 600	13 904 802	136 797
Fonds propres statutaires	7 046 158	6 909 360	136 797
Fonds propres complémentaires	6 995 442	6 995 442	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-
Fonds propres statutaires	-	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-	-
Ecart de réévaluation	-	-	-
Réserves			
Réserves pour projet de l'entité	13 966 511	9 813 282	4 153 229
<i>Dont réserves des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	11 653 396	7 500 167	4 153 229
Report à nouveau	- 5 465 014	- 4 269 038	- 1 195 976
<i>Dont report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	- 4 993 042	- 3 676 567	- 1 316 475
Excédent ou déficit de l'exercice	- 462 149	3 094 051	- 3 556 200
<i>Dont résultat des activités SMS sous gestion contrôlée</i>	- 524 068	2 836 763	- 3 360 831
SITUATION NETTE	22 080 948	22 543 097	- 462 149
Subventions d'investissement	1 206 138	1 023 610	182 529
Provisions réglementées	180 025	184 988	- 4 963
TOTAL I	23 467 111	23 751 695	- 284 584
Fonds reportés ou dédiés			
Fonds reportés liés aux legs et donations	-	-	-
Fonds dédiés	5 698 206	5 335 945	362 261
TOTAL II	5 698 206	5 335 945	362 261
Provisions			
Provisions pour risques	257 762	188 382	69 380
Provisions pour charges	87 337	573 337	- 486 000
TOTAL III	345 099	761 719	- 416 620
Dettes	13 611 110	13 066 601	544 509
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 250 045	8 034 331	- 784 286
Emprunt et dettes financières diverses	50 345	32 268	18 077
Instruments financiers à terme	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 050 787	1 250 634	- 199 847
Dettes des legs et donations	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	4 078 267	3 619 291	458 976
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 098 319	16 757	1 081 562
Autres dettes	57 021	113 319	- 56 298
Produits constatés d'avance	26 325	-	26 325
TOTAL IV	13 611 110	13 066 601	544 509
TOTAL GENERAL (I + II+ III)	43 121 527	42 915 960	205 567

Siège social : Apei de la Boucle de la Seine • 1 boulevard Charles de Gaulle 92707 Colombes Cedex • 01 42 42 19 91 • siege-social@apei-bs.asso.fr

Colombes : IME « La Dauphinelle » • FV et CAJ « Béhin-Gounod » • FV, FH, CAJ et SAVS « Résidence des Bois » • ESAT et CAJ « Les Voies du Bois »
Gennevilliers : ESAT « Les Cerisiers » • ESAT « Les Bouleaux » • ESAT et CAJ « Le Castel » • EA « APOSIT » • FV « Jean Jaurès » • EAM « Villebois Mareuil »
Asnières : FV, FH et CAJ « Jean Barberi » • Clichy : EAM « Les Roseaux » • EMP, SESSAD et SPH « Les Tilleuls »
Bois-Colombes : SAVS et GEM « Les horizons »

Association déclarée n° W922 001 204 • Membre de l'Unapei, reconnue d'utilité publique (décret du 30 août 1963) • SIRET 775 724 131 00203 • APE - 7010Z

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025

en €	2025	2024
PRODUITS D EXPLOITATION		
Cotisations	8 830	11 078
Ventes de biens et services	4 835 657	4 143 563
Ventes de biens, marchandises et produits fabriqués	12 626	3 404 036
<i>dont ventes de dons en nature</i>	-	-
Prestations de services	4 823 031	739 526
<i>dont parrainages</i>	-	-
Produits de tiers financeurs	27 651 342	27 949 278
Concours publics et subventions d'exploitation	27 637 578	27 928 881
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico sociales</i>	27 353 679	27 763 532
Versements des fondateurs ou consommation de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public	13 764	20 397
<i>dont dons manuels</i>	13 764	20 397
<i>dont Mécénats</i>	-	-
<i>dont Legs, donations et assurances vies</i>	-	-
Contributions financières	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	46 983	1 530 331
Utilisation des fonds dédiés	463 688	701 123
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	6 207	-
Autres produits	4 728 216	4 048 775
TOTAL I	37 740 924	38 384 148
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	62 925	317 691
Variation de stock	17 725	10 397
Autres achats et charges externes	8 674 721	8 793 917
Aides financières	-	-
Impôts, taxes et versements assimilés	1 592 742	2 149 756
Salaires	17 931 553	17 525 727
Cotisations sociales	7 144 598	7 285 216
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 674 104	1 716 540
Dotations aux provisions	69 380	31 382
Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	-	-
Reports en fonds dédiés	825 949	1 505 421
Autres charges	159 697	19 445
TOTAL II	38 153 394	39 334 698
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 412 470	- 950 551
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	13 828	19 944
Autres intérêts et produits assimilés	96 349	136 881
Reprises sur dépréciations et provisions	-	7 610
Différences positives de change	-	-
Produits des immobilisations financières cédées	-	-
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement et instruments de trésorerie	-	-
TOTAL III	110 177	164 435
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	4 099	-
Intérêts et charges assimilées	160 720	158 716
Différences négatives de change	-	-
Valeur comptes des immobilisations financières cédées	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
TOTAL IV	164 820	158 716
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	- 54 642	5 720
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	- 467 112	- 944 831

Siège social : Apei de la Boucle de la Seine • 1 boulevard Charles de Gaulle 92707 Colombes Cedex • 01 42 42 19 91 • siege-social@apei-bs.asso.fr

Colombes : IME « La Dauphinelle » • FV et CAJ « Béhin-Gounod » • FV, FH, CAJ et SAVS « Résidence des Bois » • ESAT et CAJ « Les Voies du Bois »
Gennevilliers : ESAT « Les Cerisiers » • ESAT « Les Bouleaux » • ESAT et CAJ « Le Castel » • EA « APOSIT » • FV « Jean Jaurès » • EAM « Villebois Mareuil »
Asnières : FV, FH et CAJ « Jean Barberi » • **Clichy :** EAM « Les Roseaux » • EMP, SESSAD et SPH « Les Tilleuls »
Bois-Colombes : SAVS et GEM « Les horizons »

Association déclarée n° W922 001 204 • Membre de l'Unapei, reconnue d'utilité publique (décret du 30 août 1963) • SIRET 775 724 131 00203 • APE - 7010Z

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025

en €	2025	2024
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	- 467 112	- 944 831
PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 963	4 201 541
TOTAL V	4 963	4 201 541
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	162 659
TOTAL VI	-	162 659
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	4 963	4 038 882
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-
Total des produits (I+III+V)	37 856 064	42 750 124
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	38 318 213	39 656 073
EXCEDENT OU DEFICIT	- 462 149	3 094 051
Dont résultat de la gestion contrôlée ESMS	- 524 068	2 836 763
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CVEN		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à dispositions gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Siège social : Apei de la Boucle de la Seine • 1 boulevard Charles de Gaulle 92707 Colombes Cedex • 01 42 42 19 91 • siege-social@apei-bs.asso.fr

Colombes : IME « La Dauphinelle » • FV et CAJ « Béhin-Gounod » • FV, FH, CAJ et SAVS « Résidence des Bois » • ESAT et CAJ « Les Voies du Bois »
 Gennevilliers : ESAT « Les Cerisiers » • ESAT « Les Bouleaux » • ESAT et CAJ « Le Castel » • EA « APOSIT » • FV « Jean Jaurès » • EAM « Villebois Mareuil »
 Asnières : FV, FH et CAJ « Jean Barberi » • Clichy : EAM « Les Roseaux » • EMP, SESSAD et SPH « Les Tilleuls »
 Bois-Colombes : SAVS et GEM « Les horizons »

Association déclarée n° W922 001 204 • Membre de l'Unapei, reconnue d'utilité publique (décret du 30 août 1963) • SIRET 775 724 131 00203 • APE - 7010Z

ANNEXES

Table des matières

1	Préambule	8
2	Présentation de L'entité et de ses activités	8
2.1	Présentation de l'entité	8
2.2	Périmètre	8
2.3	Faits significatifs	8
3	Règles et méthodes comptables	9
3.1	Principes comptables	9
3.2	Dérogations aux principes comptables	9
3.3	Évènements postérieurs à la clôture	10
3.4	Changements de méthodes comptables	10
3.5	Changement de méthode d'estimation	11
3.6	Principales méthodes utilisées	11
3.6.1	Agrégation des comptes annuels	11
3.6.2	Immobilisations incorporelles et corporelles	12
3.6.3	Immobilisations financières	12
3.6.4	Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés	12
3.6.5	Stocks	12
3.6.6	Créances et dettes	13
3.6.7	Valeurs mobilières de placement (VMP)	13
3.6.8	Provisions pour risques et charges	13
3.6.9	Subventions d'investissement	13
3.6.10	Provisions règlementées	13
3.6.11	Fonds dédiés	13
3.6.12	Indemnités de fin de carrière	13
3.6.13	Médailles du travail	14
3.6.14	Provision pour gros entretien	14
3.6.15	Compte épargne temps	14
4	Informations relatives au bilan	14
4.1	Actif	14
4.1.1	Tableau des immobilisations	14
4.1.2	Tableau des amortissements	15
4.1.3	Tableau des dépréciations	16

Siège social : Apei de la Boucle de la Seine • 1 boulevard Charles de Gaulle 92707 Colombes Cedex • 01 42 42 19 91 • siege-social@apei-bs.asso.fr

Colombes : IME « La Dauphinelle » • FV et CAJ « Béhin-Gounod » • FV, FH, CAJ et SAVS « Résidence des Bois » • ESAT et CAJ « Les Voies du Bois »
Gennevilliers : ESAT « Les Cerisiers » • ESAT « Les Bouleaux » • ESAT et CAJ « Le Castel » • EA « APOSIT » • FV « Jean Jaurès » • EAM « Villebois Mareuil »
Asnières : FV, FH et CAJ « Jean Barberi » • **Clichy :** EAM « Les Roseaux » • EMP, SESSAD et SPH « Les Tilleuls »
Bois-Colombes : SAVS et GEM « Les horizons »

Association déclarée n° W922 001 204 • Membre de l'Unapei, reconnue d'utilité publique (décret du 30 août 1963) • SIRET 775 724 131 00203 • APE - 7010Z

4.1.4	Tableau des filiales et participations.....	16
4.1.5	État des créances	17
4.1.6	Détail des produits à recevoir	17
4.1.7	Détail des charges constatées d'avance	18
4.2	Passif.....	18
4.2.1	Variation des fonds propres.....	18
4.2.2	Report à nouveau	19
4.2.3	Détermination du résultat effectif global	19
4.2.4	Résultat effectif des établissements ou catégories d'établissements	19
4.2.5	Tableau de suivi des fonds dédiés par projets	20
4.2.6	Tableau des provisions pour risques et charges	20
4.2.7	État des dettes	21
4.2.8	Détail des charges à payer	21
4.2.9	Détail des autres dettes	22
4.2.10	Détail des produits constatés d'avance	22
5	Informations relatives au compte de résultat.....	22
5.1	Présentation du compte de résultat.....	22
5.2	Présentation des produits d'exploitation.....	23
5.3	Détail des produits d'exploitation.....	23
5.4	Détail des financements publics	24
5.5	Charges et produits exceptionnels	24
6	Autres informations.....	24
6.1	Contributions volontaires en nature.....	24
6.2	Transactions effectuées avec des contreparties	24
6.3	Engagements hors bilan.....	24
6.3.1	Engagements financiers	25
6.3.2	Dettes garanties par des suretés réelles	25
6.4	Informations relatives aux contrats de crédit-bail.....	25
6.5	Effectif moyen	26
6.6	Honoraires du commissaire aux comptes	26
6.7	Information sur les rémunérations des dirigeants	26
6.8	Engagements reçus des donateurs.....	26
7.	Informations spécifiques relatives aux entités faisant appel public à la générosité	26

Siège social : Apei de la Boucle de la Seine • 1 boulevard Charles de Gaulle 92707 Colombes Cedex • 01 42 42 19 91 • siege-social@apei-bs.asso.fr

Colombes : IME « La Dauphinelle » • FV et CAJ « Béhin-Gounod » • FV, FH, CAJ et SAVS « Résidence des Bois » • ESAT et CAJ « Les Voies du Bois »
Gennevilliers : ESAT « Les Cerisiers » • ESAT « Les Bouleaux » • ESAT et CAJ « Le Castel » • EA « APOSIT » • FV « Jean Jaurès » • EAM « Villebois Mareuil »
Asnières : FV, FH et CAJ « Jean Barberi » • Clichy : EAM « Les Roseaux » • EMP, SESSAD et SPH « Les Tilleuls »
Bois-Colombes : SAVS et GEM « Les horizons »

Association déclarée n° W922 001 204 • Membre de l'Unapei, reconnue d'utilité publique (décret du 30 août 1963) • SIRET 775 724 131 00203 • APE - 7010Z

1 Préambule

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	43 121 527 €
- Total des produits	37 856 064 €
- Résultat de l'exercice	- 462 149 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

2 Présentation de L'entité et de ses activités

2.1 Présentation de l'entité

L'APEI de la Boucle de la Seine a pour objet, en liaison avec l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis U.N.A.P.E.I) à laquelle elle est fédérée :

- De poursuivre au point de vue matériel et moral, l'étude et la défense des intérêts généraux de toutes les familles comportant des Personnes Handicapées mentales en vue de favoriser la pleine insertion sociale de leurs enfants.
- D'entretenir entre les familles l'esprit d'entraide et de solidarité nécessaire et de leur apporter l'appui moral et matériel indispensable.
- De leur venir en aide par des renseignements et des conseils et généralement de promouvoir et de mettre en œuvre tout ce qui pourrait être nécessaire pour le meilleur développement physique, intellectuel et moral de leurs enfants (notamment création et gestion d'établissements et services appropriés) tendant à l'éducation, la rééducation, l'adaptation, la mise au travail et l'insertion sociale.
- De mettre en œuvre tous les moyens nécessaires au meilleur développement moral, physique et intellectuel des personnes handicapées mentales ; de promouvoir, de gérer si nécessaire tous les établissements et services indispensables pour favoriser leur plein épanouissement par l'éducation, la formation, l'exercice d'une activité professionnelle, l'hébergement, l'organisation de leurs loisirs. D'être garant de la prise en charge des soins médicaux nécessaires dans ses établissements à caractère sanitaire.

2.2 Périmètre

Le périmètre de la compilation de compte intègre l'ensemble des établissements affiliés à l'association APEI de la Boucle de la Seine dont le détail apparaît en (3.6.1) La liste des établissements ne varie pas par rapport à l'année 2024.

Un nouveau centre comptable a été créé sur l'année 2025 afin de tenir la comptabilité de projet temporaires, dont le projet ECCO, Espace de Coordination de Colombes (Projet de coordination des acteurs du secteur du handicap sur le Nord des Hauts de Seine dont l'APEI est créateur), sur l'année 2025

Un GEM en création est intégré au périmètre de l'Association du fait des comptes réciproques le rattachant encore à l'Association APEI-BS.

2.3 Faits significatifs

Les événements significatifs de l'exercice 2025 ayant un impact sur le résultat de l'Association sont notamment :

- Taux d'actualisation des dotations et prix de journée inférieurs depuis plusieurs années à l'inflation, impliquant une compression des budgets de nos établissements.
- L'inflation, qui même si elle se réduit à toujours un impact important sur les comptes, notamment pour les catégories de dépenses charges de personnel et d'entretien / maintenance.

- Optimisation du fonctionnement des établissements afin de limiter les dépenses de remplacements ou d'intérim au cours de l'année. Travail d'optimisation et de réduction des charges sociales et fiscales notamment sur la taxe sur les salaires et les réductions de charges sur l'aide à domicile.
- Travail d'optimisation des charges de fonctionnement, avec un appel d'offre réalisé sur les couts de transport, permettant de limiter l'impact de l'inflation sur cette ligne pour 2025.
- Maitrise des couts d'énergie, avec la signature après appel d'offre d'un nouveau contrat pour l'électricité et le gaz permettant de ne pas être impacté par les fluctuations des couts dans ces domaines jusqu'en 2027
- Le contexte inflationniste n'a été que partiellement compensé par les financements des autorités de tarification ce qui engendre des déficits. Le Ségur pour tous est ainsi partiellement financé, le financement promis à de multiples reprises par le conseil départemental n'ayant finalement pas été perçu par nos établissements.

3 Règles et méthodes comptables

3.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- Du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- Du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;

Art.152-1 :

Dans son compte de résultat, l'entité gestionnaire fait apparaître distinctement la part de l'activité sociale et médico-sociale des postes suivants par une subdivision spécifique :

- les ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales,
- les ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales,
- les contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales,
- le résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée.
- Du règlement ANC n°2022-06, modifiant le règlement ANC n°2014-03, à compter du 1^{er} janvier 2025, et du règlement 2023-03. C'est la première année d'application pour ces deux nouveaux règlements (voir 3.4 pour davantage de détail).
- De la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 20 décembre 2023 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis ;

3.2 Dérogations aux principes comptables

NEANT

3.3 Évènements postérieurs à la clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

A la date d'arrêté des comptes, le conseil d'administration n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Signature d'un nouveau CPOM pour la période 2026-2030 couvrant le même périmètre des structures médico-sociales.

3.4 Changements de méthodes comptables

L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n°2014-03, à compter du 1^{er} janvier 2025, et du règlement ANC n° 2023-03, article 5, entraîne des changements de comptabilisation et de présentation.

3.4.1 Changements de réglementation appliqués de manière prospective :

Les principaux impacts sont :

- Résultat exceptionnel :
 - Les cessions/sorties d'immobilisations sont dans le résultat d'exploitation ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières ;
 - Les quotes-parts de subventions d'investissement sont dans le résultat d'exploitation ;
 - Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs, les autres événements sont traduits dans le résultat d'exploitation y compris pénalités etc.
- Suppression des transferts de charges :

Voici les différents reclassements entraînés par la réforme du plan comptable et impactant les comptes 2025.

- Concernant les refacturations diverses entre établissements, elles ont été reclassées dans le compte de prestations de services exonérées.
- Les remboursements reçus en compensations de charges de personnels ont été reclassés dans un compte 649 en réduction des charges correspondantes.
- Les indemnités d'assurance reçues pour le compte de nos établissements sont reclassées en produits d'exploitation dans un compte de remboursement d'assurance.
- Les autres transferts de charges font l'objet d'un reclassement, selon leur nature, au crédit du compte de charge correspondant.

3.4.2 Changement de présentation :

- Présentation du compte de résultat :
 - Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
 - Les transferts de charges N-1 ont été regroupés sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions. »
- Présentation du bilan :
 - Les frais d'établissements sont présentés dans un total séparé du bilan et non plus dans le total des immobilisations ;
 - Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
 - Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

3.5 Changement de méthode d'estimation

Les méthodes d'estimation de la provision pour congés payés a été modifiée afin de mieux prendre en compte la réalité de l'Association. L'association est passée de la méthode des 10 %, basée sur une hypothèse du nombre de jour de congés, à la méthode réelle, basée sur le montant réel des congés restant à prendre au 31/12/2025.

3.6 Principales méthodes utilisées

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

3.6.1 Agrégation des comptes annuels

L'entité gère des établissements dont la gestion est contrôlée ainsi que des activités propres dont la gestion est libre. Le fonds de dotation APEI de la Boucle de la Seine est une entité distincte dont les comptes ne sont pas inclus dans ces Etats Financiers.

Etablissements et services de l'APEI-BS		
Etablissements en Gestion contrôlée	Financier	Etablissements en Gestion Libre
Siège Médico-Social	CD et ARS	Vie Associative
Foyer de Vie Jean Barberi	CD	ESAT Commercial Le Castel
Foyer Hébergement Jean Barberi	CD	ESAT Commercial Les Voies Du Bois
CAJ Jean Barberi	CD	ESAT Commercial Les Bouleaux
Foyer de Vie Béhin Gounod	CD	ESAT Commercial Les Cerisiers
CAJ Béhin Gounoud	CD	Aide à la Vie Partagée - Habitat Inclusif
Foyer de Vie Jean Jaurès	CD	GEM Les Horizons
Foyer Hébergement Résidence Des Bois	CD	Projet ECCO
Foyer de Vie & CAJ Résidence Des Bois	CD	
SAVS	CD	
ESAT Social Le Castel	ARS	
CAJ Le Castel	CD	
ESAT Social Les Voies Du Bois	ARS	
CAJ Les Voies Du Bois	CD	
ESAT Social Les Bouleaux	ARS	
ESAT Social Les Cerisiers	ARS	
F.A.M. Les Roseaux	CD et ARS	
F.A.M. Villebois Mareuil	CD et ARS	
EME SESSAD La Dauphinelle	ARS	
EMP Les Tilleuls	ARS	
SESSAD Les Tilleuls	ARS	
SPH Les Tilleuls	ARS	

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Les opérations internes à l'entité sont éliminées. Il s'agit :

- des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison,
- des frais de services gérés en commun, correspondant aux frais de siège et des prestations réciproques.

Procédure budgétaire annuelle

A compter du 1^{er} janvier 2018, les établissements relevant de la gestion contrôlée (ARS et Conseil Départemental) sont financés dans le cadre d'un CPOM conjoint à échéance initiale du 31/12/2022. Les prorogations successives ont repoussé l'échéance de ce CPOM au 31/12/2025. Un nouveau CPOM doit être signé ce début d'année 2026 pour application rétroactive au 1^{er} janvier 2026.

L'Apei-Bs affecte librement les résultats de l'exercice dans le respect de l'article R 314 - 234 du CASF & du CPOM.

Le résultat comptable de l'entité résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services.

3.6.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires et après déduction des escomptes de règlement, ou à leur coût de production.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes) sont incorporés dans le coût d'acquisition.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des constructions

Les amortissements sont calculés sur le coût d'acquisition ou de production, suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durée
Frais d'établissement	5 ans
Logiciels	3 ans
Bâtiments	De 25 à 50 ans
Installations générales, agencements, aménagements	10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	1 à 5 ans

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

▪ Application de la méthode par composants

La méthode de comptabilisation par composant est appliquée.

▪ Coût d'emprunts spécifiques à la production d'immobilisations

NEANT

▪ Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition des immobilisations sont activés.

3.6.3 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.6.4 Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés

Néant

3.6.5 Stocks

Les différentes catégories de stocks ont été valorisées au 31 décembre 2025 d'après la méthode du Premier Entré Premier Sorti (PEPS). La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire du stock est inférieure à sa valeur comptable

3.6.6 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

3.6.7 Valeurs mobilières de placement (VMP)

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées et les moins-values latentes viennent déprécier la valeur brute du placement financier.

3.6.8 Provisions pour risques et charges

▪ Provisions d'un montant individuellement significatif

Chaque provision individuellement significative, est évaluée selon les critères suivants :

- La nature de l'obligation ;
- L'échéance ;
- Les incertitudes liées à l'évaluation ;
- Les hypothèses ayant conduit à l'estimation ;
- Le montant d'un remboursement éventuel attendu ;
- Le montant du remboursement effectif.

3.6.9 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont reprises au résultat au même rythme que les amortissements des biens qu'elles financent s'il s'agit de biens amortissables.

Les subventions d'investissements sont reprises à hauteur d'1/10ème par an si elles financent des biens non-amortissables.

3.6.10 Provisions réglementées

Le règlement ANC 2019-04 admet les provisions réglementées définies dans le Code de l'action sociale et des familles suivantes :

- Provisions réglementées pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS
- Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes de cession d'actifs des ESSMS
- Provisions réglementées pour produits financiers des ESSMS

Ces provisions ont pour objet d'apporter aux établissements des financements complémentaires qui ne sont pas liés à l'exploitation.

3.6.11 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

3.6.12 Indemnités de fin de carrière

L'engagement pour IFC est évalué(e) selon les hypothèses suivantes :

- Convention collective : CCN66
- Age de départ en retraite : 64 ans
- Table de mortalité : 2019-2021
- Taux de progression des salaires : 1%
- Taux d'actualisation : 3,96%
- Taux de charges sociales retenu : cadres (55%), non cadres (45%)

- Méthode de calcul prospective – Normes IFRS (Avenant ANC du 5 novembre 2021)

Par hypothèse, le départ a été jugé à l'initiative des salariés à l'âge légal de départ à la retraite.

L'évaluation de la Provision pour Indemnité de Départ en Retraite est présentée en commentaires de l'annexe « Provisions ».

3.6.13 Médailles du travail

L'attribution de médailles du travail résulte d'un usage qui ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes.

3.6.14 Provision pour gros entretien

Les provisions pour gros entretien s'élèvent à : 87 337 € et ont fait l'objet d'une programmation pluriannuelle.

3.6.15 Compte épargne temps

Un compte épargne temps a été mis en place en 2017.

Au 31/12/2025, 3 560 jours ont été épargnés. Les droits acquis par les salariés sont comptabilisés en dettes sociales, charges sociales et fiscales incluses.

Conformément à l'accord UNIFED des sommes sont placées sous forme de parts de FCP.

La valeur historique du compte de titres est de 211 203 euros.

4 Informations relatives au bilan

4.1 Actif

4.1.1 Tableau des immobilisations

Immobilisations	Valeur Brute au 31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2025
FRAIS D'ETABLISSEMENT					
Frais d'établissement	472 536 €	- €	- €	- €	472 536 €
TOTAL (I)	472 536 €	- €	- €	- €	472 536 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Cessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	332 448 €	- €	- €	- €	332 448 €
Immobilisations incorporelles en cours	16 286 €	263 679 €	- €	- €	279 965 €
TOTAL (II)	348 734 €	263 679 €	- €	- €	612 413 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	1 870 754 €	- €	- €	- €	1 870 754 €
Constructions	37 948 792 €	12 085 €	- €	- €	37 960 877 €
Installations techniques matériel et outillage	2 616 005 €	105 698 €	- €	- €	2 721 703 €
Autres immobilisations corporelles	10 949 038 €	663 848 €	25 611 €	- €	11 587 275 €
Immobilisations corporelles en cours	2 260 759 €	3 245 704 €	- €	30 492 €	5 475 971 €
Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL (III)	55 645 348 €	4 027 335 €	25 611 €	- 30 492 €	59 616 580 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées	13 081 €	- €	- €	- €	13 081 €
Autres titres immobilisés	200 195 €	- €	- €	- €	200 195 €
Prêts	325 833 €	61 045 €	- €	- €	386 878 €
Autres	61 606 €	- €	4 099 €	- €	57 507 €
TOTAL (IV)	600 715 €	61 045 €	4 099 €	- €	657 661 €
TOTAL (I+II+III+IV)	57 067 333 €	4 352 059 €	29 710 €	- 30 492 €	61 359 190 €

▪ **Détail des principaux mouvements sur les immobilisations :**

- Construction en VEFA des nouveaux locaux de Béhin. La construction des nouveaux locaux apparaît sur la ligne immobilisations corporelles en cours. Ces éléments feront l'objet d'une activation courant de l'année 2026, lors de la réception complète du chantier.
- Autres immobilisations en cours, des travaux d'aménagement, sécurisation sur l'établissement des Tilleuls, ainsi que des travaux de réhabilitation et de maintenance sur l'ESAT du Castel.
- En immobilisations incorporelles en cours sont enregistrés les couts liés au Dossier Unique Informatisé dans les établissements de l'APEI. L'activation de ce logiciel est prévue sur l'année 2026, après l'ensemble des étapes de validation du fonctionnement achevées.

4.1.2 Tableau des amortissements

Amortissements	Solde au 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	Solde au 31/12/2025
FRAIS D'ETABLISSEMENT					
Frais d'établissement	472 536 €	- €	- €	- €	472 536 €
TOTAL (I)	472 536 €	- €	- €	- €	472 536 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais de recherche et de développement Donations temporaires d'usufruit Cessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Immobilisations incorporelles en cours	318 008 €	7 356 €	- €	- €	325 364 €
TOTAL (II)	318 008 €	7 356 €	- €	- €	325 364 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	- €	- €	- €	- €	- €
Constructions	20 735 825 €	910 107 €	- €	- €	21 645 932 €
Installations techniques matériel et outillage	2 275 748 €	160 593 €	- €	- €	2 436 341 €
Autres immobilisations corporelles	8 720 776 €	535 427 €	25 611 €	- €	9 230 592 €
Immobilisations corporelles en cours Bien reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
TOTAL (III)	31 732 348 €	1 606 127 €	25 611 €	- €	33 312 865 €
TOTAL (I+II+III)	32 522 893 €	1 613 483 €	25 611 €	- €	34 110 765 €
Dont dotations et reprises					
- d'exploitation		1 613 483 €	- €		
- financière					
- exceptionnelle					

4.1.3 Tableau des dépréciations

Nature des Dépréciations	Solde au 31/12/2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virement poste à poste	Solde au 31/12/2025
DEPRECIATIONS					
Sur immobilisations					
- incorporelles					
<i>Dont donation temporaire d'usufruit</i>					
- corporelles					
<i>Dont biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>					
- financières	- €	- €	- €	- €	- €
Sur stocks et en cours	- €	- €	- €	- €	- €
Sur comptes clients	730 984 €	60 621 €	46 983 €	137 €	744 758 €
Sur créances reçues par legs ou donations					
Autres dépréciations					
TOTAL (I)	730 984 €	60 621 €	46 983 €		744 758 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		60 621 €	46 983 €		
- financière		- €	- €		
- exceptionnelle					

4.1.4 Tableau des filiales et participations

Depuis fin 2023, l'association APEI-BS dispose de parts sociales dans la SCIC Ettic, coopérative d'emploi du secteur sanitaire, médico-social et social.

Entité	Date	Nombre de parts	Valeur de part	Montant
ETTIC ILE DE France	déc-23	100	100	10 000

4.1.5 État des créances

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		Echeance à 1 an	Echeance à plus d'1an
Prêts	386 878 €		386 878 €
Autres immobilisations financières	57 507 €		57 507 €
Créances commerciales	2 113 333 €	2 113 333 €	
Dotation Globale ou prix de journée à recevoir	4 025 067 €	4 025 067 €	
Usagers et comptes rattachés	407 390 €	407 390 €	
Créances reçues par legs ou donations	- €	- €	
Factures à établir	575 376 €	575 376 €	
Autres Créances	566 417 €	566 417 €	
Charges constatées d'avance	151 014 €	151 014 €	
TOTAL	8 282 982 €	7 838 596 €	444 385 €
(1) Montant :			
Prêts accordés en cours d'exercice	61 045 €		
Remboursements obtenus en cours d'exercice			

4.1.6 Détail des Clients, produits à recevoir

Etablissements	Montants
Factures résidents CD - Barberi	295 976 €
Factures résidents CD - Béhin	115 989,89
Factures repas - Cerisiers / Bouleaux	6 287 €
Factures repas - Castel	49 545 €
Factures résidents CD - Roseaux	278 €
Factures résidents CD - Résidence des Boi	52 418 €
Factures résidents CD - Jaurès	17 773 €
Factures résidents CD - Villebois Mareuil	31 597 €
Factures résidents CD - Voies du Bois	5 511 €
Total Général	575 376 €

4.1.7 Détail des charges constatées d'avance

Libellé du compte	Montants
Sports et loisirs	1 864 €
Prestations de services - informatique	330 €
Locations immobilières	41 020 €
Location de Matériel	3 522 €
Chges loc.& copropriété	18 545 €
Maintenance des locaux	25 074 €
Maintenance des matériel	18 291 €
Maintenance informatique	11 946 €
Assurance Responsabilité civile	2 537 €
Documentation	20 783 €
Cotisations	2 260 €
Frais Téléphone	3 809 €
Frais de banques (Cartes bancaires Résidents)	1 035 €
TOTAL	151 014 €

4.2 Passif

4.2.1 Variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	AFFECTATION DE RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION / CONSOMMATION	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
FONDS PROPRES					
Fonds propres/fonds associatifs sans droit de reprise	13 904 802 €	136 797 €	- €	- €	14 041 600 €
Statutaires	7 046 158 €				7 046 158 €
Complémentaires	6 858 645 €	136 797 €	- €	- €	6 995 442 €
Fonds propres/ fonds associatifs avec droit de reprise					
Statutaires					
Complémentaires					
Ecart de réévaluation					
Réserves	9 813 282 €	4 153 229 €	- €	- €	13 966 511 €
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	7 500 167 €	4 153 229 €			11 653 396 €
Dont activités SMS sous gestion contrôlée	7 500 167 €	4 153 229 €			11 653 396 €
Autres réserves	2 313 115 €	- €			2 313 115 €
Report à nouveau	- 4 269 038 €	- 1 195 976 €	- €	- €	- 5 465 014 €
Dont activités SMS sous gestion contrôlée	- 3 676 575 €	- 1 316 467 €	- €	- €	- 4 993 042 €
Excédent ou déficit de l'exercice	3 094 051 €	3 094 051 €	- €	462 149 €	462 149 €
Dont activités SMS sous gestion contrôlée	2 836 783 €	2 836 783 €	- €	524 068 €	524 068 €
Autres fonds propres/fonds associatifs					
Emissions de titres associatifs					
Avances conditionnées					
Autres : à préciser					
Fonds associatifs avec droit de reprise					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle des tiers financeurs					
SITUATION NETTE (I)	22 543 097 €	0 €	- €	462 149 €	22 080 948 €
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 023 610 €		196 783 €	14 254 €	1 206 138 €
Provisions réglementées	184 988 €			4 963 €	180 025 €
TOTAL (II)	1 208 598 €	- €	196 783 €	19 218 €	1 386 163 €
TOTAL (I+II)	23 751 695 €	0 €	196 783 €	481 367 €	23 467 111 €
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation			0	14 254	
- financière					
- exceptionnelle				4 963	

4.2.2 Report à nouveau

Nature du report à nouveau	Solde début exercice	Augmentation	Diminution	Solde fin exercice
Report à nouveau sans droit de reprise				
Report à nouveau gestion libre	-91 112 €	436 327 €	315 837 €	29 379 €
Dépenses refusées				
Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs				
Report à nouveau	-3 676 575 €	317 173 €	1 633 639 €	-4 993 042 €
Charges rejetées	-501 351 €			-501 351 €
Charges différées				
TOTAL	-4 269 038 €	753 500 €	1 949 476 €	-5 465 014 €

4.2.3 Détermination du résultat effectif global

Résultat effectif global	2025	2024	2023
Résultat comptable	- 462 149 €	3 094 051 €	- 1 476 382 €
Reprise de résultat antérieur			- €
Excédent ou déficit Effectif Global	- 462 149 €	3 094 051 €	- 1 476 382 €
Dont résultat effectif sous gestion propre	61 919 €	257 268 €	656 244 €
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	- 524 068 €	2 836 783 €	- 2 132 627 €

4.2.4 Résultat effectif des établissements ou catégories d'établissements

Etablissements en Gestion contrôlée :

Etablissements en Gestion contrôlée	Résultat à affecter 2025
Siège Médico-Social	22 388,52 €
Foyer de Vie Jean Barberi	- 205 421,19 €
Foyer Hébergement Jean Barberi	205 013,21 €
CAJ Jean Barberi	11 511,09 €
Foyer de Vie Béhin Gounod	- 127 945,78 €
CAJ Béhin Gounoud	41 414,73 €
Foyer de Vie Jean Jaurès	106 685,95 €
Foyer Hébergement Résidence Des Bois	- 7 769,33 €
Foyer de Vie & CAJ Résidence Des Bois	- 112 015,88 €
SAVS	- 2 565,39 €
ESAT Social Le Castel	3 165,40 €
CAJ Le Castel	- 30 957,60 €
ESAT Social Les Voies Du Bois	88 968,31 €
CAJ Les Voies Du Bois	76 598,13 €
ESAT Social Les Bouleaux	- 46 339,62 €
ESAT Social Les Cerisiers	- 114 610,87 €
F.A.M. Les Roseaux Soin	- 58 972,38 €
F.A.M. Les Roseaux Hébergement	- 173 168,65 €
F.A.M. Villebois Mareuil Soin	- 47 793,95 €
F.A.M. Villebois Mareuil Hébergement	- 522 379,75 €
EME SESSAD La Dauphinelle	149 799,32 €
EMP Les Tilleuls	191 590,15 €
SESSAD Les Tilleuls	50 565,65 €
SPH Les Tilleuls	- 21 828,37 €
Total Gestion Contrôlée	- 524 068,30 €

Etablissements en Gestion libre :

Etablissements en Gestion Libre	Résultat à affecter 2025
Vie Associative	- 22 048,25 €
ESAT Commercial Le Castel	- 75 757,97 €
ESAT Commercial Les Voies Du Bois	258 015,35 €
ESAT Commercial Les Bouleaux	- 134 099,63 €
ESAT Commercial Les Cerisiers	25 525,29 €
Aide à la Vie Partagée - Habitat Inclusif	- 31 196,67 €
GEM Les Horizons	41 481,23 €
Total Gestion Libre	61 919,35 €

4.2.5 Tableau de suivi des fonds dédiés par projets

Variation des fonds dédiés issus de :	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts / reclassements	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Projet sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contribution financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS							
Financements surcoûts COVID	7 674 €		7 674 €				
Investissements	3 645 669 €	164 938 €	294 942 €			3 515 664 €	
Formations	580 385 €	460 846 €	133 052 €			908 179 €	
Missions	8 767 €					8 767 €	
Retraites et RTT	134 052 €					134 052 €	
CITS	35 546 €					35 546 €	
Travaux	296 561 €					296 561 €	
Exploitation	186 625 €	98 985 €	14 602 €			271 008 €	
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		100 000 €	5 281 €			94 719 €	
Contribution financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public	440 667 €	1 180 €	8 136 €			433 710 €	
Total	5 335 945 €	825 949 €	463 688 €	- €	- €	5 698 206 €	- €

4.2.6 Tableau des provisions pour risques et charges

NATURE DES PROVISIONS	Solde début exercice	Dotation exercice	Reprise exercice	Reclassement / transfert	Solde en fin d'exercice
Provisions pour risques	77 000	67 000	-	-	144 000
Provisions pour charges du personnel					
Provisions pour litiges prudhomaux	111 382	2 380	-	-	113 762
Provisions pour charges sur legs ou donations					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour restructurations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour travaux	87 337	-	-	-	87 337
Autres provisions pour charges	486 000	-		486 000	-
TOTAL	761 719	69 380	-	486 000	345 099
Dont dotations et reprises :					
- d'exploitation		69 380	-	486 000	
- financière					
- exceptionnelle					

4.2.7 État des dettes

DETTES	MONTANT BRUT	Degré d'exigibilité		
		1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 250 045 €	1 343 768 €	2 849 786 €	3 056 491 €
Emprunt et dettes financières diverses (1)	50 345 €	50 345 €		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 050 787 €	1 050 787 €		
Dettes fiscales et sociales	4 078 267 €	4 078 267 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 098 319 €	1 098 319 €		
Autres dettes	57 021 €	57 021 €		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	26 325 €	26 325 €		
TOTAL	13 611 110 €	7 704 832 €	2 849 786 €	3 056 491 €
(1) Montants :				
Emprunts souscrits en cours d'exercice	- €			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	678 352 €			

4.2.8 Détail des charges à payer

Détail des charges à payer	Montants
1) Fournisseurs factures non parvenues	197 129 €
2) Personnel	499 464 €
Compte Epargne Temps	379 230 €
Précarité CDD	13 407 €
JATT	77 881 €
Heures supp	6 718 €
Prévoyance	22 228 €
Ségur LAFORCADE	- €
3) Organismes sociaux	408 781 €
Compte Epargne Temps	197 768 €
Précarité CDD	5 631 €
JATT / JAUT	32 710 €
Heures supp	2 822 €
Ségur LAFORCADE	- €
IJSS Sécurité Sociale	137 106 €
Autres charges sociales à payer	32 744 €
4) Dettes concernant les congés payés	1 947 110 €
5) CAP- Abondement CPF	- €
6) Autres charges à payer	13 003 €
COSMA Transport 2025	13 003 €
TOTAL	3 065 487 €

4.2.9 Détail des autres dettes

DETAIL DES AUTRES DETTES	Montants
1) Autres charges à payer	13 003
2) Comptes résidents	
3) Crédoiteurs divers	44 018
TOTAL	57 021

4.2.10 Détail des produits constatés d'avance

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Montants
Livraison 01/2026 LEBARA	26 325 €
TOTAL	26 325 €

5 Informations relatives au compte de résultat

5.1 Présentation du compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
Produits d'exploitation	37 277 236 €	37 683 025 €
Utilisation des fonds dédiés	463 688 €	701 123 €
Total des produits d'exploitation	37 740 924 €	38 384 148 €
Charges d'exploitation	38 070 845 €	37 829 277 €
Report en fonds dédiés	82 549 €	1 505 421 €
Total des charges d'exploitation	38 153 394 €	39 334 698 €
Résultat d'exploitation	- 412 470 €	- 950 551 €
Résultat financier	- 54 642 €	5 720 €
Résultat exceptionnel	4 963 €	4 038 882 €
Impôt sur les bénéfices	- €	- €
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	- €	- €
Engagements à réaliser sur les ressources affectées	- €	- €
Excédent ou déficit	- 462 149 €	3 094 051 €

5.2 Présentation des produits d'exploitation

Produits d'exploitation	2025	2024
Cotisations	8 830 €	11 078 €
Ventes de biens et services / ventes de marchandises	4 835 657 €	4 143 563 €
Ventes de biens	12 626 €	3 404 036 €
Ventes de prestations de services	4 823 031 €	739 526 €
Produits de tiers financeurs	27 651 342 €	27 949 278 €
Concours publics	27 353 679 €	27 763 532 €
Subventions d'exploitation	283 899 €	165 349 €
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	- €	- €
Ressources liées à la générosité du public	13 764 €	20 397 €
dont dons manuels	13 764 €	20 397 €
dont Mécénats	- €	- €
dont Legs, donations et assurances vie	- €	- €
Contributions financières	- €	- €
Reprises des amortissements, dépréciations, provisions	46 983 €	1 530 331 €
Utilisations des fonds dédiés	463 688 €	701 123 €
Produits de cession des éléments d'actifs incorporels et corporels	6 207 €	- €
Autres produits	4 728 216 €	4 048 775 €
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	37 740 924	38 384 148

5.3 Détail des produits d'exploitation

Produits d'exploitation	TOTAL	ESAT Commercial	ARS	CD92	VIE ASSOCIATIVE + GEM + AVP	SIEGE
Ventes de biens et services	4 835 657 €	3 549 815 €	180 037 €	716 015 €	16 155 €	373 635 €
Concours publics	27 353 679 €	- €	13 823 264 €	13 518 415 €	12 000 €	- €
Subventions	283 899 €	6 775 €	111 575 €	5 000 €	160 549 €	- €
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	46 984 €	34 186 €	46 €	- €	12 752 €	- €
Utilisation des fonds dédiés	463 688 €	- €	423 564 €	40 123 €	- €	- €
Produits de cession des éléments d'actifs incorporels et corporels	6 207 €	5 000 €	- €	640 €	- €	567 €
Autres	4 750 811 €	3 915 875 €	183 825 €	124 423 €	32 481 €	494 207 €
TOTAL	37 740 924 €	7 511 651 €	14 722 311 €	14 404 616 €	233 937 €	868 409 €

5.4 Détail des financements publics

Financements publics	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics	-	4 747 708	22 605 971	-	-	27 353 679
Dotation Globale ARS			9 077 299			9 077 299
Dotation Globale Etat		4 747 708				4 747 708
Prix de journée			13 528 672			13 528 672
Subventions d'exploitation	-	95 209	179 594	-	9 096	283 899
Séjour						-
GEM		95 209	23 000			118 209
Autres subventions			156 594		9 096	165 690
TOTAL	-	4 842 917	22 785 565	-	9 096	27 637 578

5.5 Charges et produits exceptionnels

Détail des charges	Montants
Charges Exceptionnelles	-
TOTAL	-
Détail des produits	Montants
Reprise de provision réglementées	4 963
TOTAL	4 963
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 963

6 Autres informations

6.1 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature (CVEN) n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en 2019. L'importance et la nature des contributions volontaires ont été revues en application du règlement 2018-06.

Etant donné la difficulté d'évaluation, aucune contribution volontaire n'a ainsi été valorisée ni comptabilisée en 2025. Pour l'APEI, l'évaluation des CVEN prendrait en compte notamment les différents éléments suivants :

Administrateurs pour la gouvernance de l'association

Temps de bénévolat pour des actions au profit de l'association

Temps au titre de la représentation de l'association au sein des instances publiques (CAF, CD 92, MDPH...)

6.2 Transactions effectuées avec des contreparties

- NEANT

6.3 Engagements hors bilan

- NEANT

6.3.1 Engagements financiers

Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière (IFC) ne sont pas comptabilisées et constituent un engagement hors bilan évalué à 753 630 €. Les hypothèses et méthodes de calcul retenus sont consultables au 3.6.12 de ce document.

Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	Montant
a) intérêts restant à courir sur emprunt auprès des établissements de crédit	1 017 168
part à moins d'un an	152 741
part à plus d'un an et moins de 5 ans	449 086
part à plus de cinq ans	415 341
b) engagement de crédit bail (redevances restant à payer)	
- crédit bail mobilier	
- crédit bail immobilier	
c) cautions données	
Engagements reçus	Montant
a) cautions reçues (dette emprunt résiduelle)	7 279 960
b) réservation de lits	

Cautions reçues

Cautions reçues	Date	Etablissement	Nature de la garantie	Garantie	Dette emprunt résiduelle
Emprunt CDC - 1 735 000.00 €	2005	F.A.M.Villebois Mareuil	Caution de la Ville de Gennevilliers	100%	418 043 €
Emprunt CDC - 300 000.00 €	2013	Foyer Jean Jaurès	Caution de la Ville de Gennevilliers	100%	199 645 €
Emprunt CDC - 950 000.00 €	2014	ESAT Les Bouleaux	Caution de la Ville de Gennevilliers	100%	723 203 €
Emprunt CDC - 700 000.00 €	2014	Foyer Résidence des bois	Caution de la Ville de Gennevilliers	100%	501 376 €
Emprunt CNE - 3 941 253.60 €	2017	EMP Les Tilleuls	Caution de la Ville de Clichy	100%	2 240 057 €
Emprunt CNE - 1 018 292.59 €	2017	ESAT Le Castel	Caution de la Ville de Gennevilliers	100%	578 384 €
Emprunt CNE - 1 700 000.00 €	2017	ESAT Les Cerisiers	Caution de la Ville de Gennevilliers	100%	960 726 €
Emprunt CNE - 1 000 000€	2019	Foyer Jean Barberi	Caution de la Ville d'Asnières sur Seine	100%	691 286 €
Emprunt CNE - 1 000 000€	2023	Foyer Béhin-Gounod	Caution de la Ville de Colombes	100%	967 241 €
					7 279 960 €

6.3.2 Dettes garanties par des suretés réelles

- NEANT

6.4 Informations relatives aux contrats de crédit-bail

NEANT

6.5 Equivalents temps plein :

	Nombre d'ETP 2025
Personnel CDI	369
Personnel CDD	88
Contrat de soutien et d'aide par le travail	295

6.6 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 41 948.56 € (PCG art 833-14, L 820-3 du code de commerce), dont :

- 41 948.56 € au titre de la mission légale de contrôle des comptes
- 0 € au titre des Services autres que la certification des comptes (SACC)

6.7 Information sur les rémunérations des dirigeants

➤ Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles

Les rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, visés à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif s'élèvent à 0 €.

Le Conseil a retenu les fonctions suivantes : présidence, présidence-adjointe, secrétariat général et trésorier

➤ Rémunération des dirigeants dans le cadre de l'article 261-7-d du Code Général des Impôts

Conformément à l'article 261-7-d du CGI, le montant des rémunérations versés à chacun des dirigeants concernés s'élèvent à : 0 €

Le Conseil a retenu les fonctions suivantes : présidence, présidence-adjointe, secrétariat général et trésorier

6.8 Engagements reçus des donateurs

- NEANT.

7. Informations spécifiques relatives aux entités faisant appel public à la générosité

Les associations, fondations et fonds de dotation faisant appel à la générosité du public ont l'obligation d'établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) lorsque le montant des dons, constatés à la clôture de l'exercice, excède un seuil fixé à 153 000 €.

En 2025, l'Association APEI de la Boucle de la Seine est sous ce seuil car les dons ont été perçus à hauteur de 22 594 €.

Jean-Marc ANDRE

Directeur Général